

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 019-5843/19/BM**

#### **■ Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC) et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10683/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC) est une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et créée en 1998. Elle regroupe tous les acteurs de l'écosystème de l'hydrogène et des piles à combustible : collectivités territoriales, associations régionales, entreprises, laboratoires, instituts de recherche et pôle de compétitivité en assurant l'animation de cette filière industrielle d'avenir pour le développement de solutions hydrogène au bénéfice de la transition énergétique et de la société.

Ces missions sont les suivantes :

- communiquer sur les enjeux de la filière, sur les bénéfices et les caractéristiques des technologies,
- contribuer à lever les verrous qui freinent les projets de démonstrations et de déploiement en France,
- influencer sur le cadre réglementaire,
- faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales.

L'AFHYPAC est soutenue par l'ADEME, la direction générale de l'Energie et du Climat, et la direction générale de la Prévention des Risques. Elle est également adhérente à l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Les acteurs de l'hydrogène ont créé en juin 2017 « le club des élus » afin de promouvoir le rôle de l'hydrogène-énergie, de favoriser le développement de cette filière d'avenir qui permettra de renforcer les liens avec les pouvoirs publics nationaux et d'agir dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse.

En cohérence avec le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique, la Métropole souhaite développer et structurer une filière hydrogène durable sur son territoire avec les objectifs suivants :

- Etablir une stratégie pragmatique et chiffrée
- Aider au développement d'expérimentations à grande échelle
- Consolider et aider à l'implantation d'acteurs clés de la filière.

Il s'agit de soutenir les entreprises dans leurs projets recherche et développement (R&D) et être un territoire d'expérimentations et ce, sur l'ensemble des briques qui constituent la chaîne de valeur.

Pour structurer une filière hydrogène complète et durable, il est nécessaire de travailler dans une logique d'écosystème, avec un groupe de travail métropolitain regroupant les services concernés par la filière, qui étudie pour chaque projet la production, le transport, la distribution, le stockage et les usages.

Il semble donc essentiel de se doter d'un outil d'expertise que représente l'association pour mener à bien les missions des élus.

Ainsi, par délibération n° ECO 005-4139/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à l'AFHYPAC.

Dans le cadre de l'élaboration de sa feuille de route « Hydrogène », la Métropole participe aux groupes de travail « Territoires » et assiste aux conférences organisés par l'AFHYPAC.

Par ailleurs, l'AFHYPAC a retenu le dossier de candidature de la Métropole pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition des « Journées Hydrogène sur les Territoires » au Palais du Pharo à Marseille, les 10 et 11 juillet 2019, et pour ce faire, bénéficie d'un accompagnement par l'association depuis le mois de novembre pour l'organisation de ce temps fort annuel où 450 personnes sont attendues.

Aussi, le présent rapport propose le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation est à ce jour fixé à 2 400 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 005-4139/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC) et paiement de la cotisation 2018 – Désignation d'un représentant.

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite construire sa feuille de route sur la filière hydrogène et bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et industriels déjà investis dans ce domaine ;
- Qu'à ce titre, et compte tenu des missions de l'AFHYPAC, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association en 2018 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'AFHYPAC pour l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 2 400 euros TTC, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2019 ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC) et le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 2 400 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2019 de la Métropole sous politique B370 – chapitre 011 – nature 6281 – fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT